



# CHASSEURS DE PARIS

n° 12 – automne 2007

## Lettre d'information aux chasseurs parisiens, adhérents de la FIC Paris – HSV

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

---

### **Actualités et perspectives à l'ouverture de la nouvelle saison de chasse**

Lorsque vous recevrez cette lettre d'information, seuls les chasseurs de gibier d'eau sur le domaine public maritime et les zones assimilées auront fait l'ouverture, dans de bonnes conditions puisque l'utilisation et le transport d'appelants ont été autorisés depuis le 4 août.

Représentant, à la demande de son Président, la Fédération Nationale des Chasseurs aux travaux préparatoires du « Grenelle de l'environnement », je me rends compte que la plupart de nos partenaires ont pris conscience du rôle et de la responsabilité des chasseurs dans le maintien de la biodiversité et la veille sanitaire de la faune sauvage.

Mais, si la chasse retrouve progressivement sa place dans notre société, elle n'en est pas moins de plus en plus encadrée par des dispositions réglementaires qui s'ajoutent les unes aux autres :

- conditions de transport des armes de chasse à bord d'un véhicule,
- interdiction de l'utilisation de cartouches à grenaille de plomb dans les zones humides,
- amende si le prélèvement est inférieur au minimum attribué par le plan de chasse individuel,
- amende en cas de non respect des modalités de gestion propres à une ou plusieurs espèces,
- dispositions relatives à la traçabilité et à l'état sanitaire des animaux tués licitement à la chasse pour leur transport, leur vente, leur commercialisation, leur détention en vue de la vente.

Par contre ont été obtenues :

- l'autorisation d'emploi d'appeaux pour le grand gibier soumis à plan de chasse,
- la définition précise du jour de chasse.

Sont encore en cours d'élaboration :

- le décret relatif à l'indemnisation des dégâts de grand gibier à la forêt,
- le décret d'application concernant les premiers contrôles sanitaires de la venaison sur les lieux de chasse.

Comme vous avez pu le constater le coût du permis national « grand gibier » a été sensiblement majoré, sous l'effet de la forte augmentation du prix du timbre national « grand gibier » porté de 45 € à 60 € par la Fédération Nationale des Chasseurs, à l'initiative de son Président. Malgré mon opposition, appuyée par certains de mes collègues, cette mesure inadaptée et injuste a été votée à la majorité.

La mauvaise maîtrise de la population de sangliers dans certains massifs et l'augmentation des prix des matières premières agricoles me font craindre le pire pour l'avenir, car il est toujours plus facile de prendre des « mesures désagréables » au niveau national qu'au niveau local.

Cela va à l'encontre de l'objectif de maintien, voire d'augmentation, du nombre de chasseurs, qui passe par la mobilisation du milieu urbain, donc par un prix du permis national incitatif.

Telles sont les réalités et les perspectives à l'ouverture de cette nouvelle saison de chasse que je vous souhaite à toutes et à tous agréable, conviviale et fructueuse.

En vous remerciant de votre fidélité à notre Fédération, souvenons-nous que la chasse est d'abord un loisir et qu'il convient d'être prudent et responsable pour qu'il en soit vraiment un.

Bien cordialement, en Saint-Hubert

Georges Dutruc-Rosset

Président de la FIC Paris-HSV

## **Nouveaux administrateurs et nouveau conseil d'administration**

Après élection en assemblée générale ou nomination par le ministre en charge de la chasse, les deux collèges d'administrateurs sont au complet pour composer le nouveau conseil de la FIC Paris-HSV.

Ce conseil comprend quatorze administrateurs répartis en deux collèges :

- administrateurs élus : Georges Dutruc-Rosset, Francis Lang, Joël Luyo-Mahous, Jacques Ozanne, Jacques Reder, Jean-Claude Saulnier, Gilbert Simon ;
- administrateurs nommés : Jacques Chevalier, Patrice Février, Muriel Molla, Jean-Claude Pichon, Joselyne Saison-Buisine, Yves Salmon, Philippe Waguet.

Ce nouveau conseil d'administration s'est réuni le 27 juin et a procédé à l'élection de son nouveau bureau ainsi qu'à l'attribution de certaines missions à différents administrateurs :

- Georges Dutruc-Rosset : président,
- Jacques Chevalier : vice-président chargé des relations avec les fédérations de chasseurs,
- Joël Luyo-Mahous : vice-président, chargé des relations avec la FICEVY,
- Yves Salmon : secrétaire,
- Joselyne Saison-Buisine : secrétaire adjoint, chargée des associations de femmes chasseurs,
- Jean-Claude Pichon : trésorier,
- Jacques Ozanne : trésorier adjoint,
- Muriel Molla : chargée du Club des jeunes chasseurs d'Île-de-France et du site Internet,
- Jacques Reder : chargé de la rédaction de la Lettre d'information « Chasseurs de Paris »,
- Philippe Waguet : chargé des relations avec les institutions.

Le directeur de la FIC Paris-HSV est Didier Gavens qui assure également la direction de la FICEVY.

## **Sus scrofa, urbi estourbi**

Dans le cadre du colloque « Sanglier » organisé par l'ONCFS et la FNC en mars dernier, à Reims, Didier Gavens, directeur de la FIC Paris-HSV et de la FICEVY a présenté un exposé sur la gestion du sanglier en territoire périurbain : « Sus scrofa, urbi estourbi ».

Mettant en évidence les problèmes posés par la présence de sangliers à proximité de la ville dans un espace où s'entremêlent zones urbaines et zones rurales (risque de collision sur le réseau routier, dégâts en secteur pavillonnaire, intrusion occasionnelle dans les rues), il a montré que des dispositions bien adaptées (chasse très encadrée ou interventions spécifiques) permettraient de gérer de manière avisée et efficace cette espèce opportuniste qu'est le sanglier.

En territoire périurbain le sanglier est un enjeu important. Sa présence renforce le côté sauvage de ces espaces naturels pas encore tout à fait artificialisés. La chasse garantit une stabilité de la population de ce grand gibier à un niveau acceptable et apporte des ressources financières.

C'est aussi démontrer que la forêt peut se partager et que la faune sauvage se gère par la chasse.

## **Hygiène de la venaison : les devoirs des chasseurs**

Soucieuse de la santé de ses concitoyens, l'Union Européenne a mis en place des règlements relatifs à l'hygiène alimentaire qui concerneront la chasse en cas de commercialisation de la venaison.

Non encore transcrits en droit français, ces règlements devraient être applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Dans les grandes lignes, les règles seraient les suivantes :

- traçabilité du gibier depuis le lieu de chasse jusqu'à la mise en vente,
- respect des bonnes pratiques d'hygiène après la chasse (manipulation, éviscération, conservation),
- examen initial du gibier par des chasseurs ayant préalablement reçu une formation adéquate
- analyse de la trichine sur le sanglier.

En ce qui concerne le partage entre chasseurs de la venaison de sanglier, les textes à venir s'en tiennent pour l'instant à une simple obligation d'information sur le risque de trichine.

NB : Depuis 2006, la FIC Paris-HSV et la FICEVY ont instauré une formation spécifique « venaison » portant sur l'examen initial du gibier.

## « Une chasse responsable, respectée et reconnue »

A la suite de l'audience qu'il a accordée à la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) le 5 juin à l'Élysée, le Président de la République Nicolas Sarkozy a confirmé ses engagements à l'égard de la chasse dans une lettre adressée au Président de la FNC.

Dans cette lettre, retransmise en copie aux Fédérations Départementales de Chasseurs, le Président de la République confirme son « souhait que les chasseurs soient pleinement associés à l'ensemble des initiatives gouvernementales ». Il précise aussi : « Je suis particulièrement attaché à ce que la chasse, une activité au cœur de l'identité française, soit responsable, respectée et reconnue pour sa contribution à la gestion de la biodiversité et de l'aménagement rural. »

## Question d'un chasseur de Paris

### Faut-il prendre le timbre départemental grand gibier du département dans lequel on va chasser ?

Un chasseur adhérent de la FIC Paris-HSV, détenteur d'un permis de chasser national et ayant acquitté la cotisation nationale « grand gibier », peut chasser les grands gibiers dans n'importe quel département français sans avoir à acquitter la cotisation départementale « grand gibier » du ou des départements dans lesquels il est amené à chasser. (Voir la Lettre « Chasseurs de Paris » n° 4).

(NB : les trois départements de l'Est de la France soumis à la loi locale relèvent cependant d'une législation particulière. Les chasseurs parisiens se rendant dans ces départements doivent acquitter une cotisation spécifique « dégâts de sanglier » que peut délivrer la FIC Paris-HSV).

### Pour un déplacement en voiture, le chasseur doit-il obligatoirement mettre son arme dans un étui ?

Lors d'un déplacement en véhicule, une arme doit être soit démontée soit placée sous étui. Dans les deux cas, elle doit être obligatoirement déchargée.

Ces règles de transport ont été clarifiées et précisées dans un arrêté du 31 mars 2006.

### Quelles sont au quotidien les heures d'ouverture et de fermeture de la chasse ?

Pour la chasse, on entend par « jour » la période diurne durant laquelle la chasse peut être autorisée : elle commence une heure avant le lever du soleil et finit une heure après son coucher. Pour la chasse du gibier d'eau à la passée, cette période va de deux heures avant le lever du soleil jusqu'à deux heures après son coucher. NB : dans chaque département, le Préfet fixe les heures quotidiennes d'ouverture et de fermeture qui s'inscrivent dans cette plage horaire.

## Validations au salon

Profitant de l'invitation qui leur avait été adressée par notre Fédération, de nombreux chasseurs se sont rendus en juin au Paris Country Show pour se replonger dans l'ambiance de la chasse.

En visitant notre stand, 392 chasseurs adhérents de la FIC Paris-HSV, ont saisi cette opportunité pour valider sur place leur permis de chasser pour la saison 2007-2008.

## Des équipements pour la sécurité

A la chasse, en toutes circonstances, la sécurité est la règle de priorité absolue.

Les consignes rappelées en début de chasse doivent toujours être respectées avec rigueur.

La formation que notre Fédération dispense aux candidats à l'examen du permis de chasser, insiste sur les règles de sécurité qui sont un élément essentiel dans la notation des épreuves pratiques.

Les équipements de sécurité de couleur rouge participent à la prévention des accidents.

Certains de ces équipements sont disponibles au siège de la FIC Paris-HSV, comme par exemple : gilet (5 €), brassard (2 €), tour de chapeau (2 €), écharpe/housse à fusil (30 €).

Parallèlement, les chasseurs parisiens peuvent acquérir un gilet de tir en coton lourd (150 €) ou une veste d'après chasse de couleur automne en laine polaire et velours côtelé (150 €). Ces deux vêtements sont marqués d'un écusson brodé avec le logo de notre Fédération.

## **A Paris, le Brevet Grand Gibier en 2008**

En préparation de la prochaine session 2008 du Brevet Grand Gibier, l'Association Interdépartementale des Chasseurs de Grand Gibier de Paris-HSV a programmé une séance d'information pour mercredi 17 octobre prochain à 19h00, à la Maison de la Chasse et de la Nature. Les chasseurs de grand gibier intéressés par ce Brevet sont cordialement invités à cette réunion qui sera suivie de la présentation des premières images d'un film exceptionnel sur le cerf. Les dates des cours et de l'examen seront précisées ultérieurement. Pour tout renseignement, contacter Alain Collorec, vice-président de l'Association, responsable de la formation : tél. 01 42 85 31 09, mél. [collorec.alain@wanadoo.fr](mailto:collorec.alain@wanadoo.fr) .

## **Lu dans la presse**

« Le Figaro » (30 mars 2007)

Dans un article publié à l'occasion du Salon de la Chasse de Rambouillet, Bertrand Le Balc'h évoquait la nouvelle génération de chasseurs de 25-35 ans citadins, et il cite notre Fédération.

« La chasse continue d'attirer de nouveaux pratiquants, comme en témoigne la réussite, chaque année, d'environ 20 000 candidats à l'examen du permis de chasser. Ces nouveaux chasseurs sont plutôt jeunes : trois sur quatre ont moins de 35 ans...Ils ont une très bonne connaissance théorique du gibier et se montrent extrêmement prudents ».

« Chasse » (Hors série 2007)

Sous le titre « Les chasseurs éco-citoyens » un article souligne que la FICEVY a lancé une véritable filière de retraitement de cartouches et douilles usagées en se chargeant de la collecte, du stockage et de l'acheminement vers des unités de recyclage...

« Pour l'année 2007-2008, la FICEVY a mis en place un projet expérimental incluant des partenaires reconnus du monde cynégétique (ONCFS, ONF, Agence des Espaces Verts, Conseil Régional d'Île de France et quelques territoires pilotes), afin de tester le système et de l'améliorer. Puis, il est prévu d'étendre l'opération à l'ensemble des territoires de la FICEVY et à ceux de la FIC Paris-HSV. »

## **Les Dianes en Île de France**

Nouvellement créée, « l'Association des Dianes d'Île de France » (ADIF) a pour objet de regrouper les femmes chasseurs habitant ou chassant dans la région francilienne.

L'association veillera à développer l'information et la formation sur tous les modes de chasse, à promouvoir la gestion de la chasse et des territoires, à représenter les femmes chasseurs auprès des pouvoirs publics et des associations de chasse spécialisées, à défendre leurs intérêts légitimes...

Contact ADIF - Joselyne Saison-Buisine : tél 06 07 53 34 37, mél : [jsbuisine@wanadoo.fr](mailto:jsbuisine@wanadoo.fr)

## **Actéon dans les salons et sur les territoires**

Après avoir participé au Salon de la chasse de Madrid pour présenter les possibilités de chasse sur le territoire national français, puis au Salon de la Chasse de Rambouillet où elle diffusait sa nouvelle brochure, l'association Actéon était présente au Paris Country Show où quelques uns de ses partenaires proposaient leurs destinations telles que l'Argonne, le Gers, l'Île de Bréhat...

NB : pour toute information sur Actéon ; tél. : 01 55 60 06 96 – site : [www.acteon.asso.fr](http://www.acteon.asso.fr) .

---

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.  
58 avenue du Général Leclerc – 92514 Boulogne Billancourt Cedex  
tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15 - mél. : [fdc75@chasseurdefrance.com](mailto:fdc75@chasseurdefrance.com)  
Internet : [www.chasseursdeparis.com](http://www.chasseursdeparis.com)

« Chasseurs de Paris » - Rédaction : Jacques Reder, Georges Dutruc-Rosset, Didier Gavens.  
ISSN 1775-8416